

GUIDE POUR LES HÔTELS

N° DE FORMULAIRE	CATÉGORIE	ARTICLE	N° DE LIGNE	DESCRIPTION
529-7	CARACTÉRISTIQUES DU BIEN	Type d'hébergement – Hôtel		Hôtel qui offre une vaste gamme de services et de commodités, y compris la vente de nourriture et de boissons, des salles de réunion et des activités de loisirs
529-7		Type d'hébergement – Motel		Établissement qui n'offre que quelques-unes des installations et des commodités offertes aux établissements à services complets. Cette catégorie comprend les établissements connus sous le nom de motels.
529-7		Type d'hébergement – Hôtel-résidence		Hôtel dans lequel toutes les chambres ont des « pièces de couchage et de séjour » distinctes mais non toujours physiquement séparées
529-7		Type d'hébergement – Hôtel-bar		Hôtel dont les recettes proviennent surtout de la vente de boissons alcoolisées dans un bar, des ventes d'un magasin de bière, des appareils de loterie vidéo, de la nourriture et des chambres
	Services hôteliers fournis			Correspond aux services que fournit l'hôtel, p. ex. restaurants, bars, salles de réunion et de réception
529-7		Salle à manger		
529-7		Salle(s) de réunion		
529-7		Café-restaurant		
529-7		Aire de repos		
529-7		Boutique de cadeaux		
529-7		Bar		
529-7		Salle de réception		
529-7		Cabaret		
529-7	Installations de loisirs	Piscine		Piscine réservée à la clientèle de l'hôtel
529-7		Salle de jeu		Salle logeant des jeux électroniques, de l'équipement vidéo, des jeux de galets, etc., réservés à la clientèle de l'hôtel
529-7		Glissade d'eau		Piscine dotée d'une glissade d'eau réservée à la clientèle de l'hôtel
529-7		Salle de culture physique		Pièce ou aménagement qui se trouve habituellement près de la piscine et comprend des appareils de culture physique réservés à la clientèle de l'hôtel
529-7		Autre (précisez)		Pièce ou installation de l'hôtel que ne vise pas le présent questionnaire
	Commodités des chambres			Une commodité est une caractéristique d'une amélioration qui en rehausse l'utilité. Un foyer dans une habitation unifamiliale est une commodité, comme c'est le cas d'un stationnement couvert dans un ensemble d'habitations collectives.
529-7		Câblodistribution		
529-7		Réfrigérateur de bar		
529-7		Lignes de modem ou de données/Internet sans fil		
529-7		Minibar		
529-7		Télévision à la carte		
529-7		Service aux étages		
529-7		Baignoire à remous		
529-7		Service de blanchisserie		
529-7		Cuisinette		
529-7		Coffret de sûreté		
529-7		Cafetière		
529-7		Service de télécopie		
529-7		Fer et planche à repasser		
529-7		Sèche-cheveux		
529-7		Autre (précisez)		
	Frais compris dans le tarif des chambres			Frais compris dans le tarif des chambres
529-7		Téléphone – compris		Le coût des appels locaux est compris dans le tarif quotidien des chambres.
529-7		Téléphone – non compris		Le coût des appels locaux n'est pas compris dans le tarif quotidien des chambres.
529-7		Stationnement – compris		Le coût du stationnement est compris dans le tarif quotidien des chambres.
529-7		Stationnement – non compris		Le coût du stationnement n'est pas compris dans le tarif quotidien des chambres.
529-7	Nombre de places de stationnement intérieures			
529-7	Nombre de places de stationnement extérieures			

GUIDE POUR LES HÔTELS

529-7	Classification Canada Select (le cas échéant)	-		Le programme de classification consiste à « classer des locaux d'hébergement similaires en fonction de la propreté, du confort et de la sécurité, ainsi que de l'importance et de la qualité des installations et des commodités.
	SOMMAIRE DES RENSEIGNEMENTS SUR LE REVENU	-		
529-7	Chambres	Nombre total de chambres disponibles		Le nombre total de chambres d'hôtel de tous les types
529-7	Sommaire des chambres	Type de chambre – Individuelle		Chambre d'hôtel à louer pourvue d'un lit à une place
529-7		Type de chambre – Pour deux personnes		Chambre d'hôtel à louer pourvue de deux lits à une place
529-7		Type de chambre – Très grande chambre		Chambre d'hôtel à louer pourvue de deux grands lits ou d'un très grand lit

GUIDE POUR LES HÔTELS

N° DE FORMULAIRE	CATÉGORIE	ARTICLE	N° DE LIGNE	DESCRIPTION
529-7	Sommaire des chambres	Type de chambre – Suite		Suite de deux pièces distinctes dont l'une est une chambre à coucher pourvue d'un grand lit et l'autre une salle de séjour pourvue d'un divan-lit
529-7		Nombre de chambres de chaque type – Explicite		Le nombre total de chambres disponibles
529-7		Taux d'occupation global (pour l'année civile visée) -- %		Le nombre total de chambres occupées pendant l'année divisé par le nombre de chambres disponibles
		Nombre total de chambres-nuits occupées (pour l'année civile visée)		Le nombre total de chambres occupées pendant l'année civile visée
529-7		Tarif quotidien moyen des chambres		Correspond aux recettes annuelles totales des chambres divisées par (le nombre total de chambres multiplié par 365)
529-7	Sommaire des appareils de loterie vidéo (s'il y a lieu)	Nombre total d'appareils de loterie vidéo		Nombre total d'appareils de loterie vidéo sur les lieux
529-7		Revenu annuel généré par les appareils de loterie vidéo		
529-7	Sommaire des guichets automatiques (s'il y a lieu)	Nombre total de guichets automatiques (possédés)		Correspond au nombre total de guichets automatiques sur les lieux
529-7		Coût d'achat		Correspond au coût d'achat des guichets automatiques
529-7		Nombre total de guichets automatiques (loués)		Correspond au nombre de guichets automatiques loués
529-7		Coût de location de chaque guichet automatique		Correspond au coût de location annuel de chaque guichet automatique
529-7		Durée du bail : Du _____ au _____		Dates de début et de fin du bail
529-7		Frais d'exploitation		Indiquer, s'il y a lieu.
529-7		Frais de service		Correspond aux frais de service associés aux guichets automatiques, s'il y a lieu
529-7		Nombre total de transactions aux guichets automatiques (par année)		Correspond au nombre total de transactions effectuées à chaque guichet automatique pendant l'année.
529-7	Recettes annuelles de stationnement (s'il y a lieu)	Stationnement extérieur		Nombre total de places de stationnement extérieures
529-7		Stationnement intérieur		Nombre total de places de stationnement intérieures
529-7	RENSEIGNEMENTS SUR LE REVENU ET LES DÉPENSES			
529-7	Recettes	Chambres	701	
529-7		Nourriture	702	Sont portées au crédit de ce compte les recettes générées par la vente de nourriture, y compris le café, le lait, le thé et les boissons gazeuses, dont la nourriture vendue par tous les services, à l'exception des réceptions, qui doivent être inscrites séparément.
529-7		Boissons	703	Sont portées au crédit de ce compte les recettes générées par la vente de boissons. Ces recettes sont normalement classées en fonction de l'installation. Les ventes peuvent être réparties entre les vins, les spiritueux, les bières et les ales.
529-7		Salles de réception/de réunion	704	Les recettes générées par la location de salles de réunion publiques, à l'exception des chambres d'hôtel et des suites
529-7		Ventes des magasins	705	Correspond aux ventes des magasins de bière, y compris les revenus générés par la consignment des bouteilles, mais à l'exclusion des recettes diverses découlant de la vente de glace ou de confiseries
529-7		Revenu net des appareils de loterie vidéo	706	Correspond aux recettes annuelles totales après déduction de la part du gouvernement et des versements aux gagnants, mais avant les frais de réparation, d'entretien et de main-d'œuvre et autres dépenses
529-7		Revenu net des guichets automatiques	707	Correspond au revenu annuel net de l'hôtel généré par chaque guichet automatique
529-7		Revenu de location	708	Revenu généré par la location de locaux à une tierce partie pour un commerce de détail, une boutique de cadeaux ou un restaurant, ou à un service public
529-7		Revenu de stationnement	709	Revenu généré soit par la location directe aux clients ou au public, soit indirectement par l'entremise d'une société de gestion de terrains de stationnement
529-7		Téléphone	710	Revenu généré par les appels téléphoniques des clients, soit locaux soit interurbains, qui ne sont pas compris dans le tarif quotidien, ainsi que les recettes des téléphones publics
529-7		Autre	711	Correspond aux recettes provenant des distributeurs automatiques, de la location de films, des tables de billard, des jeux vidéo, etc.
529-7		RECETTES TOTALES	712	
529-7	Dépenses des services	Total pour les chambres	713	Les frais de personnel, les coûts incorporables et autres dépenses directement imputables à un service productif

GUIDE POUR LES HÔTELS

529-7		Total pour les ventes de nourriture –	714	Le coût direct de toutes les ventes de nourriture, à l'exclusion des stocks et des frais du personnel chargé de préparer et de servir la nourriture. Doivent être inscrits séparément le coût de la verrerie, du nettoyage et des vêtements de travail, les frais de représentation et le coût des fournitures de consommation et d'entretien, ainsi que les salaires.
529-7		Total pour les ventes de boissons	715	Le coût direct de toutes les ventes de boissons, à l'exclusion des stocks et des frais de préparation et de service des boissons. Doivent être inscrits séparément le coût de la verrerie, du nettoyage et des vêtements de travail, les frais de représentation et le coût des fournitures de consommation et d'entretien, ainsi que les salaires.
529-7		Salles de réception/de réunion	716	
529-7		Coût d'exploitation des magasins	717	Le coût direct d'exploitation des magasins de bière, à l'exclusion des stocks, mais y compris les frais de consignation des bouteilles. La charge salariale doit être inscrite séparément.
529-7		Téléphone	718	Comprend le coût de prestation du service téléphonique à l'hôtel, à sa clientèle et aux téléphones publics
529-7		Salaires – Ventes des magasins	719	Les frais de personnel pour le service et la vente de bière au magasin de bière
529-7		Autre	720	Le coût direct du revenu provenant de cette source, y compris le coût de production des confiseries, mais à l'exclusion de la main-d'œuvre

GUIDE POUR LES HÔTELS

N° DE FORMULAIRE	CATÉGORIE	ARTICLE	N° DE LIGNE	DESCRIPTION
529-7		* Veuillez remplir l'Annexe A. DÉPENSES TOTALES DES SERVICES	721	Correspond au coût total de chaque service productif, y compris le coût direct des produits et les frais de personnel
529-7	Dépenses d'exploitation non réparties			Les dépenses qui ne sont pas directement liées à un service, notamment : les dépenses administratives et générales, de marketing, d'exploitation et d'entretien, et d'énergie, ainsi que d'autres services exploités mais non affectés
529-7		Total des dépenses administratives et générales* * Veuillez remplir l'Annexe A.	722	Comprend les salaires versés au personnel de bureau ne travaillant pas pour un service particulier. Les dépenses liées à la gestion et à l'exploitation du bien en question sont également attribuées à cette catégorie.
529-7		Publicité, marketing et promotion	723	Comprend tous les coûts liés à la publicité, aux ventes et à la promotion; l'objet de ces activités est d'attirer et de garder la clientèle.
529-7		Chauffage, éclairage, énergie et eau	724	Le total des dépenses en énergie pour la période de douze mois
529-7		Réparations et entretien	725	Les dépenses indispensables pour continuer l'exploitation de l'installation et prévenir les dommages (p. ex. les réparations de plomberie, du système de chauffage et des installations électriques). Cette catégorie ne doit comporter que des éléments portés aux dépenses, non aux immobilisations. * (P. ex. La réparation d'une patte de table brisée est considérée comme une dépense imputable à la réparation et à l'entretien. Si on remplace la table, il s'agit alors d'une dépense en immobilisations qui ne serait pas inscrite au compte des dépenses de réparation et d'entretien mais à celui de la réserve pour remplacement.)
529-7		Redevances de concession	726	Redevances généralement imposées du fait de l'affiliation de l'hôtel à une chaîne d'hôtels. Les droits de réservation, les coûts de prospection du marché et les redevances sont les dépenses permanentes les plus courantes. Les droits de réservation sont inscrits dans la catégorie des dépenses du service des chambres. Les frais de marketing sont inscrits dans la catégorie des dépenses du service du marketing. * La partie des redevances est considérée comme une redevance de concession et est imputée sous forme de pourcentage des recettes des chambres.
529-7		Autres dépenses	727	
529-7		DÉPENSES D'EXPLOITATION NON RÉPARTIES TOTALES	728	Total des lignes 719 à 724
	Dépenses fixes			Les dépenses d'exploitation fixes sont les frais qu'il faut engager pour faire affaire et qui ne varient pas en fonction de l'occupation ou du rendement mais doivent être payés, peu importe que l'hôtel soit occupé ou non. L'assurance-incendie et les impôts fonciers en sont des exemples.
529-7		Assurance	729	Catégorie de dépenses qui comprend ce qu'il en coûte pour assurer l'hôtel et ce qu'il contient contre les dégâts ou la destruction causés par le feu, les intempéries, les fuites d'extincteurs automatiques, l'explosion d'une chaudière à vapeur, les bris de glace, et ainsi de suite. * L'assurance responsabilité civile n'est pas comprise puisqu'elle fait partie des dépenses administratives et générales.
529-7		Autres dépenses fixes	730	
529-7		Impôts fonciers	731	Relevé d'impôts fonciers annuel
529-7		Taxe d'entreprise	732	Relevé de taxe d'entreprise annuel
529-7		TOTAL DES DEPENSES FIXES	733	Total des lignes 726 à 729
529-7	SOMMAIRE DES DÉPENSES EN CAPITAL			Le placement de fonds liquides ou le fait d'emprunter en vue d'acquérir ou d'améliorer un élément d'actif, p. ex. terrain, bâtiments, rajouts, aménagement de terrain, machinerie, équipement; par opposition aux mouvements de trésorerie liés à des dépenses qui sont normalement considérées comme faisant partie des opérations de la période en cours.
529-7	Type	Toit Engagé _____ Date _____		
529-7		Fenêtres Engagé _____ Date _____		
529-7		Chauffage (CVC) Engagé _____ Date _____		
529-7		Autre (précisez) Engagé _____ Date _____		
	AMEUBLEMENT, ACCESSOIRES ET ÉQUIPEMENT (AAE)			Tout ce qui ne constitue pas un bien-fonds, à savoir l'ameublement, les accessoires et l'équipement de l'hôtel. Cette catégorie comprend l'ameublement des chambres d'hôtel, des salles à manger et des aires de repos, la batterie de cuisine, le matériel de bureau utilisé à la réception et ailleurs, ainsi que les accessoires ornementaux. Ces articles sont indispensables à l'exploitation d'un établissement d'hébergement.
529-7		Coût estimatif de remplacement des AAE avec du neuf		

GUIDE POUR LES HÔTELS

529-7		Taux d'amortissement annuel imputé aux AAE _____%		Le pourcentage annuel d'amortissement porté en diminution de la valeur totale de l'ameublement, des accessoires et de l'équipement
529-7		Valeur dépréciée estimative des AAE		La valeur marchande de l'ameublement, des accessoires et de l'équipement dépréciés pour l'année de revenu et de dépenses visée
	CAPACITÉ AUTORISÉE – Installations			Locaux désignés de l'établissement dans lesquels la Société des alcools du Manitoba autorise la consommation de boissons alcoolisées (p. ex. bar, salle à manger, aire de repos, salles de réception et de réunion). La Société des alcools affiche le nombre maximum de places permises dans chaque local autorisé, ainsi que le type de permis accordé.

GUIDE POUR LES HÔTELS

N° DE FORMULAIRE	CATÉGORIE	ARTICLE	N° DE LIGNE	DESCRIPTION
529-7		Veuillez indiquer la capacité affichée par la Société des alcools du Manitoba à l'égard des installations suivantes, s'il y a lieu :		
529-7	Salle(s) de réception	Nombre de pièces		Salle que l'hôtel loue normalement à sa clientèle, à des gens de l'extérieur ou à des organismes pour des réunions privées
529-7	Salle(s) de réception	Capacité (nombre de clients)		
529-7	Salle(s) à manger	Nombre de pièces		Salle dans laquelle les clients de l'hôtel et le public peuvent prendre des repas et consommer des boissons. Les boissons alcoolisées ne sont servies qu'avec les repas.
529-7		Capacité (nombre de clients)		
529-7	Salle(s) de réunion	Nombre de pièces		Salle que l'hôtel loue normalement à sa clientèle, à des gens de l'extérieur ou à des organismes pour des réunions privées
529-7		Capacité (nombre de clients)		
529-7	Bar(s)	Nombre de pièces		Local utilisé pour la consommation de boissons alcoolisées. Tous les types de boissons alcoolisées peuvent être servis.
529-7		Capacité (nombre de clients)		
529-7	Aire(s) de repos	Nombre de pièces		Local utilisé pour la consommation de boissons alcoolisées. Les boissons alcoolisées peuvent être servies avec ou sans repas.
529-7		Capacité (nombre de clients)		
529-7	Cabaret	Nombre de pièces		Local utilisé pour la consommation de boissons alcoolisées et pour la présentation de spectacle sur scène. Les boissons alcoolisées peuvent être servies avec ou sans repas.
		Capacité (nombre de clients)		
A-529-8	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES DÉPENSES DES SERVICES			
A-529-8	Chambres	Réception		Dépenses imputables à la réception, c.-à-d. les salaires des directeurs de l'hébergement et des commis à la réception, ainsi que le coût des avantages sociaux du service
A-529-8		Service de préposés aux chambres		La charge salariale des responsables du ménage pour ce service
A-529-8		Fournitures		Produits de nettoyage des chambres, savon, shampoing, serviettes
A-529-8		Autre		
A-529-8		Total pour les chambres (* reporter à la ligne 713 du formulaire n° 529-7)		
A-529-8	Ventes de nourriture	Coût des ventes		Le coût des aliments et des boissons non alcoolisées
A-529-8		Charge salariale		La charge salariale imputable à la préparation et au service de la nourriture et des boissons non alcoolisées
A-529-8		Coût des avantages sociaux		Le coût des avantages sociaux tels que l'assurance-emploi, le régime de pension du Canada et les repas subventionnés pour les employés qui servent la nourriture et les boissons non alcoolisées
A-529-8		Divertissement		Dépenses liées au divertissement visant à stimuler les ventes de nourriture
A-529-8		Fournitures		Comprend les serviettes de table et les condiments utilisés dans le cadre des ventes de nourriture
A-529-8		Autre		
A-529-8		Total des ventes de nourriture (* reporter à la ligne 714 du formulaire n° 529-7)		
A-529-8	Ventes de boissons	Coût des ventes		Le coût des boissons alcoolisées servies partout dans l'hôtel
A-529-8		Charge salariale		Les salaires du personnel chargé de servir les boissons alcoolisées, c.-à-d. les barmans et les serveurs
A-529-8		Coût des avantages sociaux		Le coût des avantages sociaux tels que l'assurance-emploi et le régime de pension du Canada pour les employés qui servent les boissons alcoolisées
A-529-8		Divertissement		Dépenses liées au divertissement visant à stimuler la vente de boissons alcoolisées, c.-à-d. les événements spéciaux, les danseurs, etc.
A-529-8		Fournitures		Comprend les verres, les bouchons doseurs, etc., utilisés dans la préparation des boissons alcoolisées
A-529-8		Autre		
A-529-8		Total des ventes de boissons (* reporter à la ligne 715 du formulaire n° 529-7)		
A-529-8	Ventes liées aux salles de réunion et de réception	Coût des ventes		Comprend le coût de la nourriture et des boissons servies dans le cadre des réunions et des réceptions
A-529-8		Charge salariale		Les salaires du personnel affecté au service des réunions et des réceptions
A-529-8		Coût des avantages sociaux		Le coût des avantages sociaux tels que l'assurance-emploi et le régime de pension du Canada pour les employés du service des réunions et des réceptions
A-529-8		Divertissement		
A-529-8		Fournitures		Comprend les nappes, les verres, la coutellerie, les serviettes de table, etc.

GUIDE POUR LES HÔTELS

A-529-8		Autre		
A-529-8		Total des ventes liées aux salles de réception et de réunion (* reporter à la ligne 716 du formulaire n° 529-7)		
A-529-8	RENSEIGNEMENTS SUR LES DÉPENSES ADMINISTRATIVES ET GÉNÉRALES			
A-529-8	Colonne A	Comptabilité		La charge salariale imputable à la comptabilité pour tous les services, y compris la comptabilité des dépenses générales liées aux messageries, aux automobiles, aux services publics, etc.

GUIDE POUR LES HÔTELS

N° DE FORMULAIRE	CATÉGORIE	ARTICLE	N° DE LIGNE	DESCRIPTION
A-529-8		Automobiles		Les frais d'automobile engagés notamment pour la location, l'essence et l'entretien
A-529-8		Frais bancaires (après intérêt)		Les frais bancaires liés à l'exploitation de l'hôtel, à l'exclusion des intérêts débiteurs
A-529-8	Colonne A	Permis et redevances d'exploitation d'entreprise		Les permis d'exploitation d'entreprise tels que les licences pour débit de boisson et les redevances d'adhésion aux organismes d'accueil
A-529-8		Commissions sur les cartes de crédit		Le montant des commissions versées aux sociétés émettrices de cartes de crédit
A-529-8		Messagerie		Les frais de messageries liés à l'exploitation de l'hôtel
A-529-8		Câblodistribution		Les frais de câblodistribution facturés à l'hôtel. Ces frais visent également les aires de repos, les bars, etc.
A-529-8		Régime de pensions du Canada		Les cotisations versées au RPC à l'égard du personnel administratif
A-529-8		Écart de caisse		Les excédents et les déficits de caisse doivent être portés dans ce compte.
A-529-8		Programme du conducteur désigné		La charge salariale et les frais de véhicules pour le programme
A-529-8		Assurance-emploi		Les cotisations d'assurance-emploi versées à l'égard du personnel administratif
A-529-8		Avantages sociaux		Les avantages sociaux tels que les régimes de pension et d'assurance-soins dentaires auxquels la compagnie cotise pour le personnel de ce service, c.-à-d. les concierges, le personnel de sécurité, etc.
A-529-8		Location et bail de matériel		Location ou bail à court terme de rétroprojecteurs pour les salles de réunion ou d'autres articles
A-529-8		Ordures ménagères		Le coût des contrats de collecte des ordures ménagères
A-529-8		Fournitures d'hôtellerie		Le coût des fournitures qui ne sont affectées à aucun service particulier
A-529-8		Services de conciergerie		Le coût des contrats conclus avec les services de conciergerie
A-529-8		Frais de justice		Les frais de justice, c.-à-d. les frais d'appel, de poursuite, etc.
A-529-8		TOTAL – COLONNE A		
A-529-8	Colonne B	Blanchissage et linge		Comprend le coût des vêtements de travail et des fournitures pour garder le linge de l'hôtel propre
A-529-8		Frais de gestion		
A-529-8		Salaires de cadres		Salaires du directeur de l'hôtel et des directeurs de services sur place, c.-à-d. le directeur de la restauration, etc.
A-529-8		Fournitures de bureau		Le coût des formulaires imprimés, des manuels d'utilisation, de la papeterie et des fournitures de bureau qu'utilisent le bureau du directeur, le service de comptabilité et les employés dont les salaires sont imputés à ce groupe
A-529-8		Honoraires professionnels		Les honoraires versés aux avocats et aux experts-conseils publics ou professionnels, y compris les droits, les frais de déplacement et autres dépenses remboursables
A-529-8		Déplacement des employés		Les frais de déplacement des employés (taxi, autobus)
A-529-8		Droits de réservation		Les droits de réservation des chambres qui ne font pas partie des redevances de concession
A-529-8		Sécurité		Le coût des contrats en matière de sécurité ou les salaires du personnel chargé de la sécurité
A-529-8		Location d'enseignes		La location d'enseignes publicitaires
A-529-8		Déplacement et divertissement		Les coûts de déplacement et les dépenses remboursables engagés par les membres de la direction et les employés de l'hôtel pendant les voyages d'affaires, sauf s'il s'agit d'un voyage de promotion. Dans un tel cas, les frais sont imputés au marketing.
A-529-8		Indemnisation des accidents du travail		Sommes versées aux régimes d'indemnisation des accidents du travail au profit des employés
A-529-8		Autre (veuillez préciser)		
A-529-8		Autre (veuillez préciser)		
A-529-8		Autre (veuillez préciser)		
A-529-8		TOTAL – COLONNE B		
A-529-8	Total des dépenses administratives et générales*	Colonne A + Colonne B = (* reporter à la ligne 722 du formulaire n° 529-7)		